

# **REFUGE DU LAVIAU**

Chemin du Laviau - 1025 St-Sulpice

### Demande de location - Refuge du Laviau

Coordonnées du locata	aire			
Nom: Fournir une copie de votre document Courriel:		Prénom :  Téléphone :		
Adresse/Localité :				
Parrainage (obligatoire si le lo	ocataire n'est pas enregistré à St-Sulpice)			
Nom :		Prénom :		
Courriel :		Téléphone :		
Adresse/Localité :				
Conditions de location et d'utilisation				
La mise à disposition du refuge est réservée aux personnes domiciliées dans la commune de St-Sulpice ainsi qu'aux sociétés, entreprises, groupes et institutions rattachés à la commune. Les personnes extérieures à la commune ont accès à la location du refuge dans la mesure où elles sont parrainées par un habitant de Saint-Sulpice. La demande de location peut être faite jusqu'à une année à l'avance.  La réservation doit être effectuée directement au guichet de l'administration communale, aucune réservation ne sera traitée par voie électronique, courrier ou par téléphone.				
Tarifs				
••			, entreprises, groupes et CHF 170.00 /jour CHF 250.00 /jour	
Détails de la location				
Date(s) de location :				
Tarif appliqué* :	CHF: Règlement uniquement au guichet.			

<sup>\*</sup>En cas d'annulation moins de deux semaines précédant la location, l'administration se réserve le droit de conserver 80% du tarif appliqué. L'administration communale peut en tout temps faire modifier ou annuler une location. Dans le cas d'une annulation de l'administration, le locataire est remboursé intégralement.

#### 1. Retrait/restitution des clés - Mise à disposition/restitution des locaux

Les clés doivent être retirées le jour de la location entre 08h00 et 12h00 ou entre 14h00 et 16h00, à l'administration communale, et restituées le lendemain du jour d'utilisation à ces mêmes heures. Si la location débute ou se termine durant un week-end ou un jour férié, le retrait ou la restitution des clés doit être convenu avec l'administration. En cas de perte des clés, le remplacement de ces dernières sera facturé au locataire.

L'entrée dans les locaux peut se faire uniquement le jour réservé dès 09h00, le dépôt de matériel le jour précédent n'étant pas admis. Les locaux devront être libérés le lendemain du jour d'utilisation au plus tard à 07h00. Un état des lieux de sortie est effectué à ce même moment par le personnel communal. En l'absence du locataire aucune réclamation ne pourra être faite ultérieurement.

Les locaux doivent être rendus nettoyés et rangés (les produits de nettoyage et torchons sont mis à disposition). Si tel n'est pas le cas, des frais de nettoyage de CHF 100.00 de l'heure seront à la charge du locataire. Toutes détériorations des locaux et/ou du matériel mis à disposition seront également à la charge du locataire ainsi que la perte de matériel. Les éventuels dommages causés aux locaux ou au matériel doivent être annoncés à l'administration communale (reception@st-sulpice.ch).

Les abords extérieurs des locaux (selon plan ci-après) doivent être nettoyés ainsi que le grill extérieur, à l'aide de la brosse se trouvant dans l'armoire à balais. Les cendres du grill seront évacuées par le personnel communal. Tous les volets et fenêtres doivent être fermés avant de quitter les locaux. Un container est mis à disposition des locataires pour l'évacuation des déchets. Seuls les sacs officiels taxés sont autorisés. En cas de dépôt de sac non-taxé, l'équivalent du prix des sacs taxés sera facturé au locataire.



Les zones délimitées par les rectangles rouges sont celles réservées au locataire du refuge. Les abords adjacents du refuge ne peuvent pas être privatisés par le locataire.

#### 2. Agencement des locaux

Le refuge dispose d'une salle intérieure pouvant accueillir 48 personnes, d'un WC (non équipé pour les personnes à mobilité réduite), d'une cuisine équipée (4 plaques de cuisson et 1 four), d'une armoire frigorifique (avec petit compartiment de congélation) et d'un lave-vaisselle professionnel. Un grill extérieur est également à disposition des locataires ainsi qu'une cheminée intérieure. La terrasse dispose de trois grandes tables fixes.

Le mobilier intérieur, tables et chaises, ne doit pas être utilisé à l'extérieur du refuge.

## 3. Matériel mis à disposition

Mobilier et divers :				
48 chaises 1 poubelle pour PET	8 tables (70x180cm) 1 paillasson intérieur/extérieur	2 parasols (avec pied) 5 cendriers		
Vaisselle et ustensiles de cuisine :				
50 verres à eau 50 assiettes creuses Ø 24 cm 50 cuillères à soupe 50 petites cuillères 2 casseroles hautes 1 poêle 2 planches à découper 6 paniers à pain 1 fouet 1 grande cuillère à sauce 1 ouvre-boîte 1 couteau à viande	50 verres à pied 50 assiettes plates Ø 26 cm 50 fourchettes 4 carafes d'eau 1 casserole 24 cm 4 saladiers avec services 1 planche à pain 8 sous-plats 1 louche 4 spatules 1 éplucheur 1 fourchette à viande	50 bols Ø 16cm 50 assiettes plates Ø 21 cm 50 couteaux 1 ciseau 1 casserole 20 cm 1 passoire à salade 1 couteau à pain 1 passoire 1 écumoire 2 tire-bouchons-décapsuleur 2 couteaux d'office dentelés		
Matériel de nettoyage :	1 Tourchette a viande			
1 balai à riz 2 ramassoires avec brosses 2 éponges	1 produit nettoyage vaisselle 1 produit nettoyage pour sols 2 brosses à vaisselle	2 balais 2 chiffons		
Confirmation				
Par sa signature l'administration confirme la réservation susmentionnée sous réserve du respect de l'ensemble des conditions mentionnées dans le présent document.  St-Sulpice, le :				
Le locataire :	L'administration	on :		